18

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE



PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1902-1903

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1904

UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

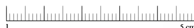
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1902-1903



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1904



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. GUIGNARD, Directeur, Membre de l'Institut, ✱, ✿ I.
BOUCHARDAT, ✱, ✿ I, Assesseur.
E. MADOULÉ, Secrétaire, ✿ I.

PROFESSEURS

MM. JUNGFLEISCH, ✱, ✿ I.........	Chimie organique.
BOUCHARDAT, ✱, ✿ I.........	Hydrologie et minéralogie.
PRUNIER, ✱, ✿ I.............	Pharmacie chimique.
GUIGNARD, Membre de l'Institut, ✱, ✿ I......................	Botanique générale.
VILLIERS-MORIAMÉ, ✿ I......	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ✿ I............	Pharmacie galénique.
GAUTIER, ✿ I................	Chimie minérale.
RADAIS, ✿ I.................	Cryptogamie.
BÉHAL, ✿ I..................	Toxicologie.
COUTIÈRE, ✿ A..............	Zoologie.
PERROT, ✿ I.................	Matière médicale.
BERTHELOT, ✿ I......... ...	Physique.

Professeurs honoraires : MM. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. C. ✱ ✿ I.; MARCHAND, ✿ I.; RICHE, O ✱, ✿ I.; MOISSAN, Membre de l'Institut, C ✱, ✿ I; LE ROUX, O ✱, ✿ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. OUVRARD, ✿ I.
LEBEAU, ✿ I.
MOUREU, ✿ A.

MM. GRIMBERT, ✿ A.
GUÉRIN, ✿ A, chargé d'agrégation.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. GUERBET, ✿ A...............	Chimie générale.
LEXTREIT, ✿ I................	Chimie analytique.
LUTZ, ✿ A....................	Micrographie.
QUESNEVILLE, ✿ I...........	Physique.
GUÉGUEN, ✿ A...............	Microbiologie.

Chef du Laboratoire des examens pratiques : M. CHASTAING, ✿ I.
Bibliothécaire : M. DORVEAUX, ✿ I.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 16 juillet 1903, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Guignard, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les Jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1903.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commisssion, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondation*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 20 août 1903.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Lebeau, agrégé, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats desdits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 19 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1903.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, en séance privée, par M. Guignard, Directeur de l'École, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie à la suite des concours de l'année scolaire 1902-1903.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er *Prix* (Médaille d'argent. — 30 francs de livres).

M. Darrigade (Daniel), né le 30 juin 1881, à Pouillon (Landes).

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Lavialle (Pierre), né le 1er août 1883, à Clairac (Lot-et-Garonne).

Citations honorables :

MM. Lasausse (Édouard); Labbé (Albert), Mlle Odette (Thérèse).

DEUXIÈME ANNÉE

1er *Prix* (Médaille d'argent. — 75 francs de livres).

M. Ebren (Marius), né le 27 janvier 1879, à Briançon (Hautes-Alpes).

2e *Prix* (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Gérard (Gaston-Émile), né le 18 mai 1880, à Épernay (Marne).

Citations honorables :

MM. Gauvin (René); Levernieux (Louis).

TROISIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'or de 300 francs).

M. Souèges (René), né le 24 décembre 1876, à Lamontjoie (Lot-et-Garonne).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Fournier (Jean-Baptiste), né le 3 mai 1879, à Issoire (Puy-de-Dôme).

Citation honorable :

M. Villedieu (Georges).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Médailles d'argent :

M. Leprince (Maurice), né le 24 juin 1881, à Bourges (Cher).

M. Bertheaume (Pierre-Jean), né le 20 septembre 1881, à Laon (Aisne).

Citations honorables :

MM. Nauge (Antoine); Remeaud (Octave); Catonné (Gabriel).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Médailles d'argent :

ex æquo { M. Fournier (André), né le 12 janvier 1880, à Paris.
M. Royer (Lucien), né le 10 avril 1880, à Villiers-le-Bois (Aube).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

CHIMIE ANALYTIQUE

Médailles d'argent :

M. Louveau (Alcide), né le 13 mai 1874, à Beaulandais (Orne).

M. Blanchard (Paul), né le 6 juillet 1878, à Cintray (Eure-et-Loir).

Citations honorables :

MM. Berlioz (Constant); Lebailly (Émile); Mlle Brion (Marie-Louise).

Micrographie

Médailles d'argent :

M. Souèges (René), né le 24 décembre 1876, à Lamontjoie (Lot-et-Garonne), déjà nommé.

M. Louveau (Alcide), né le 13 mai 1874, à Beaulandais (Orne), déjà nommé.

Citations honorables :

MM. Thomas (Jules); Lemarquand (Robert); Cuzin (Léon).

TROISIÈME ANNÉE

Microbiologie

Médailles d'argent:

M. Cassette (Henri), né le 4 septembre 1877, à Mosnes (Indre-et-Loire).

M. Deval (Lucien), né le 6 juin 1878, à Paris.

Citations honorables:

Mlle Talon (Anna); M. Poussin (Émile).

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (600 francs. — Médaille d'argent).

Non décerné.

Prix Laroze (500 francs).

M. Débourdeaux (Léon), né le 24 avril 1874, à Nantes (Loire-Inférieure).

Prix Laillet (500 francs).

M. Souèges (René), né le 24 décembre 1876, à Lamontjoie (Lot-et-Garonne), 3e nomination.

Prix Lebeault (500 francs).

M. Goret (Ernest), né le 1er novembre 1878, à La Flèche (Sarthe).

Prix Desportes (513 francs).

Non décerné.

Prix Henri Buignet.

1er Prix (600 francs).

M. Gérard (Gaston), né le 18 mai 1880, à Éperna (Marne), déjà nommé.

2e Prix (400 francs).

M. Fournier (André), né le 12 janvier 1880, à Paris, déjà nommé.

Citation honorable:

M. Bruneau (Pierre).

Prix Flon (565 francs).

Non décerné.

Le Jury a attribué à titre d'encouragement une somme de 400 francs, prélevée sur le montant du prix, à :

M. Lerat (Eugène), né le 10 novembre 1874, à Landepéreuse (Eure).

Prix Gobley

biennal (2.000 francs).

Par délibération du 16 juillet 1903, sur la proposition du

Jury, l'Assemblée de l'École à décidé d'attribuer, sur le montant du prix, à :

M. BRENANS (Paul-Anthème-Edmond), né le 14 mai 1873, à Dournon (Jura), 1.000 francs.

M. HÉRISSEY (Eugène-Henri), né le 13 mai 1873, à Évreux (Eure), 500 francs.

M. THIBAULT (Charles-Paul), né le 29 juin 1873, à Saint-Mandé (Seine), 500 francs.



Rapport de M. Lebeau,

AGRÉGÉ,

SUR LES CONCOURS DES PRIX POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1902-1903

Messieurs,

J'accomplis tout d'abord l'agréable devoir d'adresser mes remerciements à l'Assemblée de l'École, pour l'honneur qu'elle m'a fait en me désignant, en juillet dernier, comme Rapporteur général des Concours de l'année scolaire 1902-1903.

Tous mes honorables prédécesseurs, dans ce poste de confiance, ont usé du privilège temporaire qui permet à l'agrégé rapporteur d'élever ici la voix pour exposer les remarques personnelles qui lui ont été suggérées par les résultats des concours, et aussi les moyens qu'il croit propres à encourager chez nos élèves une heureuse attitude, ou à combattre une tendance fâcheuse.

Avant de profiter à mon tour de cette faveur, j'exposerai les résultats des divers concours :

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Sur treize candidats inscrits, neuf ont pris part à toutes les épreuves.

Les questions proposées par le jury étaient les suivantes :

1° Épreuve écrite.

1° Physique : *Détermination des densités de vapeurs* ;

2° Chimie minérale : *Les oxydes métalliques* ;

3° BOTANIQUE : *De l'androcée, morphologie générale et importance au point de vue de l'étude des familles.*

2° Épreuve orale.

Dissertation de dix minutes sur le sujet suivant:

Structure et fonctions du foie et du pancréas.

3° Épreuve pratique.

1° *Analyse qualitative d'un mélange renfermant: acides chlorhydrique et azotique, brome, zinc, baryum.*

2° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches, 10 animaux, 10 minéraux.*

L'ensemble du concours a été jugé très satisfaisant par le jury qui accorde:

Le premier prix à M. DARRIGADE, qui a obtenu 80 points 75 sur un maximum de 100.

Le deuxième prix à M. LAVIALLE, avec 68 points 25.

Des mentions honorables sont en outre décernées à M. LASAUSSE (65 points 25), M. LABBÉ (60 points 5) et Mlle ODETTE (Thérèse) (57 points 25).

DEUXIÈME ANNÉE

Sept candidats se sont fait inscrire et se sont présentés, mais cinq seulement ont suivi toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° CHIMIE ORGANIQUE ET PHARMACIE CHIMIQUE : *Phénols diatomiques et leurs dérivés chimiques et pharmaceutiques; pyrocatéchine, résorcine, hydroquinone, homopyrocatéchine, orcine, engénol, saprol.*

2° CRYPTOGAMIE : *Le gonocoque.*

2° Épreuve orale.

1° DISSERTATION : *Alcools pentatomiques.*

2° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 10 minéraux.*

3° Épreuve pratique.

1° *Analyse qualitative d'un mélange de trois azotates : azotates de bismuth, de plomb et de potassium.*

2° *Titrage d'un chlorure de chaux par la méthode de Gay-Lussac.*

Le jury a décerné :

Le premier prix à M. EBREN avec 76 points 6 sur un maximum de 100 points.

Et le second prix à M. GÉRARD avec 70 points 7.

Une première mention est attribuée à M. GAUVIN (50 points 5) et une deuxième mention à M. LEVERNIEUX (45 points 32).

TROISIÈME ANNÉE

Trois candidats inscrits et ayant pris part à toutes les épreuves.

1° Épreuve écrite.

1° CHIMIE ANALYTIQUE : *Dosage de l'azote dans les composés organiques.*

2° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Ferments oxydants, leur rôle dans la conservation des médicaments.*

3° MATIÈRE MÉDICALE : *Ergot de seigle et fougère mâle.*

2° Épreuve orale.

1° *Dissertation sur l'acide benzoïque.*

2° *Reconnaissance de 10 produits pharmaceutiques et de 20 produits de matière médicale.*

3° Épreuve pratique.

1° Physique: *Détermination de la densité d'un corps solide par la méthode du flacon.*

Le jury croit devoir insister, à propos de cette épreuve, sur la faiblesse des candidats dont aucun n'a pu obtenir plus d'un point sur un maximum de dix.

2° Micrographie : *Déterminer par les caractères histologiques, une tige de Carica-Papaya.*

Sauf en ce qui concerne l'épreuve pratique de physique notoirement mauvaise, le jury se déclare satisfait de l'ensemble du concours et accorde :

Une médaille d'or à M. Souèges, qui a obtenu 68 points sur un maximum de 100.

Une médaille d'argent à M. Fournier (53 points).

Et une mention honorable à M. Villedieu (50 points 25).

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

Les 17 candidats, désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours, se sont présentés.

Les épreuves comprenaient :

1° *Préparations du chlorure ferreux, de l'éther méthyloxalique et de l'oxamide.*

2° *Analyse qualitative d'un mélange de chlorure mercurique de chlorure ferrique et des sulfates de zinc et de cadmium.*

Le jury a accordé :

La première médaille à M. Leprince qui a obtenu 264 points sur un maximum de 310.

La deuxième médaille à M. Bertheaume (250 points).

Il a, en outre, attribué une première mention à M. Nauge (249 points), une deuxième mention à M. Remeaud (246 points) et une troisième mention à M. Catonné (245 points).

DEUXIÈME ANNÉE

Physique

Huit élèves se sont présentés et ont subi les épreuves suivantes :

1° *Déterminer les diamètres et les épaisseurs de diverses tiges et plaques au moyen du pied à coulisse.*

2° *Déterminer, à l'aide du microscope, le diamètre d'un fil fin en argent doré.*

Le jury a partagé le prix entre MM. Fournier (André) et Royer (Lucien), classés ex æquo.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Chimie analytique

Sur 21 candidats désignés par leurs notes antérieures pou prendre part au concours, 16 se sont présentés.

Les épreuves comportaient :

1° *Dosage du fer dans le perchlorure de fer par le permanganate de potassium.*

2° *Dosage de l'acide sulfurique par pesée dans une solution acide.*

Le jury accorde :

Une première médaille à M. Louveau qui a obtenu 191 points sur un maximum de 210 points.

Une seconde médaille à M. Blanchard (181 points).

Et des mentions honorables à MM. Berlioz (176 points), Lebailly (175 points) et Mlle Brion (174 points).

TROISIÈME ANNÉE

Micrographie

Sur douze candidats appelés à concourir, cinq seulement se sont présentés.

L'épreuve choisie par le jury consistait dans la *détermination histologique d'un fragment de pétiole de Cycas.*

Tout en regrettant profondément le petit nombre des concurrents, le jury satisfait des épreuves accorde :

Le premier prix à M. Souèges (81 points sur un maximum de 100).

Le second prix à M. Louveau (79 points).

Et des mentions honorables à MM. Thomas (76 points), Lemarquand (70 points 75) et Cuzin (62 points 25).

Microbiologie

Dix élèves ont pris part au concours, qui comprenait :

1° *Recherche du gonocoque dans un pus ;*

2° *Détermination d'une urédinée parasite ;*

3° *Préparation d'un milieu de culture stérilisé*;

4° *Reconnaissance de cultures de bactéries et de champignons.*

Le jury a décerné:

Le premier prix à M. Cassette, qui a obtenu 70 points sur un maximum de 100.

Le second prix à M. Deval (54 points).
Et des mentions honorables à Mlle Talon et M. Poussin.

PRIX DE FONDATION

Prix Menier

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1903 était le suivant:

« *Étude botanique des plantes fournissant des gommes et appartenant à d'autres familles que celles des Légumineuses et des Rosacées.* »

Le prix Menier n'a pu être décerné, aucun candidat ne s'étant présenté.

Prix Laillet (Pharmacie.)

Sur neuf candidats inscrits, trois seulement étaient présents à la première épreuve et un seul, M. Souèges, a terminé le concours.

Les sujets proposés par le jury étaient:

1° Épreuve écrite.

1° Pharmacie chimique: *Médicaments chimiques à base d'antimoine.*

2° Pharmacie galénique: *Axonge et lanoline, leur emploi en pharmacie.*

2° Épreuve orale.

1° *Dissertation sur le sérum antidiphtérique.*

2° *Reconnaissance de 10 médicaments chimiques et de 10 médicaments galéniques.*

M. Souèges a obtenu 72 points sur un maximum de 100. En dehors de ce résultat d'ensemble très honorable, le candidat a fait preuve dans sa composition écrite de connaissances générales assez étendues et a montré des qualités d'exposition et de clarté que l'on ne rencontre que trop rarement; aussi le jury a été unanime pour décerner à M. Souèges le prix Laillet.

Prix Laroze.

Le prix Laroze a réuni deux candidats: M. Débourdeaux et M. Thompson.

M. Débourdeaux a remis un mémoire sur le dosage de l'azote nitrique. Ce travail comprend une étude méthodique des plus minutieuses de l'oxydation de l'acide oxalique par l'acide nitrique, en présence de l'acide sulfurique et de substances telles que les composés de manganèse ou de vanadium, susceptibles de jouer un rôle accélérateur et régulateur dans la réaction. Après une longue série d'expériences, comprenant plus de deux cents déterminations quantitatives, l'auteur a

pu fixer d'une façon rigoureuse les conditions dans lesquelles il convenait d'opérer pour appliquer cette oxydation au dosage des nitrates, qui se trouve ainsi ramené à un simple titrage d'acide oxalique au moyen d'une liqueur de permanganate de potassium. En présence des matières agissant sur le permanganate, l'excès d'acide oxalique est dosé par précipitation à l'état d'oxalate de calcium. La précision du procédé atteint $\frac{1}{200}$. En outre, M. Débourdeaux a étudié le dosage des nitrates au moyen des sels ferreux, et, après un examen critique des modes opératoires suivis jusqu'ici, il a pu, en les modifiant, donner à ce dosage une précision comparable à celle de son procédé à l'acide oxalique. On peut dire que M. Débourdeaux a doté la chimie analytique de deux excellentes méthodes de dosage des nitrates, qui, par leur rigueur et leur facilité d'exécution, prendront place rapidement au premier rang des méthodes classiques.

M. Thompson a présenté un procédé de dosage volumétrique du tanin. Le tanin additionné de lessive de soude est mis en présence d'une quantité d'oxygène connue, supérieure à celle qu'il peut absorber; on mesure l'oxygène restant. L'oxygène est produit dans l'appareil même, par l'action du bioxyde de plomb pur sur une quantité déterminée d'eau oxygénée préalablement titrée. L'auteur donne quelques analyses concernant les tanins de châtaignier, les extraits de chêne et de châtaignier. Les résultats sont satisfaisants, mais il est à regretter que les essais d'application n'aient pas été plus nombreux, de manière à donner à ce travail intéressant une portée plus grande.

L'importance du travail de M. Débourdeaux le place indiscutablement au premier plan; en conséquence le jury a décerné à l'auteur le prix Laroze et lui a, en outre, adressé ses félicitations pour le soin et la méthode apportés constamment dans ses recherches,

Prix Gobley (*biennal*)

Cinq mémoires ont été déposés pour le concours du prix Gobley. Les concurrents étaient : M. Fosse, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lille, M. Vincent, chargé de cours à l'École préparatoire de médecine et de pharmacie de Dijon, et MM. Brenans, Hérissey et Thibault, préparateurs à l'École supérieure de pharmacie de Paris.

En raison de la présence parmi les candidats de deux membres de l'enseignement supérieur, le jury a dû résoudre la question de savoir si de telles candidatures pouvaient être acceptées. Nous laisserons ici la parole au rapporteur de la Commission du prix Gobley, mon honorable collègue, M. Moureu, dont le rapport remarquable comprend non seulement la discussion des titres des concurrents, mais encore l'exposé des motifs qui ont guidé le jury dans la décision qu'il a prise concernant la question signalée plus haut.

« Notre Commission, dit-il, a cru devoir tout d'abord trancher une question préjudicielle. Y a-t-il lieu d'admettre à concourir des candidats chargés d'un enseignement dans les Facultés, Écoles supérieures ou Écoles diverses de Médecine et de Pharmacie? Le testament est muet à cet égard, mais il est certain que le donateur n'a eu en vue que les étudiants se destinant au Professorat, ou les pharmaciens pratiquants qui consacrent à la Science les loisirs de leur profession. Si, d'ailleurs, on s'en tenait à la lettre du testament, qui n'exclut aucun pharmacien français, chacun de nous aurait le droit de concourir, ce qui est inadmissible. Ces considérations, appuyées au surplus par quelques précédents, nous ont déterminés à ne pas prendre connaissance des mémoires de MM. Fosse et Vincent.

« Trois candidats, MM. Brenans, Hérissey et Thibault restaient en présence.

« Le mémoire de M. Brenans est intitulé :

« *Dérivés iodés du phénol et composés qui leur donnent naissance*. L'auteur a préparé à l'état pur une longue série de phénols iodés, dont il a établi d'une façon rigoureuse la constitution chimique. Au cours de cet important travail, M. Brenans, en dépit de sérieuses difficultés expérimentales qu'il a dû surmonter, a relevé nombre d'erreurs commises par les savants qui s'étaient occupés du même sujet. Son mémoire forme un tout complet, où les choses sont définitivement mises au point. C'est un chapitre presque entièrement nouveau à ajouter à l'histoire du phénol.

« M. Hérissey nous a soumis un mémoire imprimé ayant pour titre :

« *Recherches chimiques et physiologiques sur la digestion des mannanes et des galactanes par la séminase chez les végétaux*. Ce travail, du même ordre d'idées que les belles recherches de l'auteur effectuées en collaboration avec M. Bourquelot sur les hydrates de carbone, a été présenté avec succès comme thèse de Doctorat ès sciences naturelles devant la Faculté des Sciences de Paris. C'est l'exposé d'une partie des expériences personnelles de M. Hérissey sur les mannanes et les galactanes.

« Aboutissant à des conclusions physiologiques tout à fait sûres, il n'a pu être mené à bien qu'avec le concours de méthodes chimiques parfois fort délicates. L'auteur a dû en effet, avant de l'entreprendre, se livrer à une série de recherches ressortissant au domaine de la chimie, tant il est vrai que cette dernière science nous apparaît comme nécessaire à l'éclaircissement de la plupart des phénomènes vitaux.

« Le mémoire de M. Paul Thibault forme une brochure imprimée de 35 pages, qui a été présentée comme thèse à l'École de Pharmacie pour obtenir le grade de Docteur de

l'Université de Paris. Il a trait à l'étude des composés du bismuth inscrits au supplément du Codex de 1895. L'auteur nous donne tout d'abord la préparation d'un oxyde de bismuth hydraté pur et toujours identique à lui-même, et propose, pour préparer le benzoate de bismuth officinal, un nouveau mode opératoire fort avantageux et facile à pratiquer. M. Thibault a réussi à obtenir un composé salicylique de bismuth bien défini et nettement cristallisé en prismes. Citons encore une combinaison gallique du bismuth, préparée par réaction directe de l'acide sur l'oxyde; l'action de la potasse sur ce produit a fourni un corps bismuthopotassique spécial, qui n'est, chose curieuse, ni un sel vrai, ni un sel basique. Au cours de ces recherches, toutes très minutieuses, M. Thibault a fait diverses observations pleines d'intérêt, et la lecture de son mémoire est fort instructive. C'est un bon travail de Pharmacie chimique.

« Telle est, Messieurs, la substance des travaux que nous avions à juger. Chacun des trois mémoires, nous sommes heureux de le proclamer, est une œuvre sérieuse, digne de tous nos éloges. Le travail de M. Brenans nous a plus particulièrement frappés par le nombre, la précision et l'intérêt des résultats nouveaux obtenus, sans parler de l'habileté expérimentale qu'a déployée le jeune chimiste au cours de ses longues et délicates recherches. Toutefois le mérite de M. Brenans ne saurait nous faire oublier la valeur scientifique des recherches consignées dans les mémoires de MM. Hérissey et Thibault, et chacun d'eux, de l'avis unanime de votre Commission, eût mérité à lui seul le prix Gobley. Aussi avons-nous cru devoir récompenser les trois candidats, en vous proposant de partager le prix Gobley de la façon suivante:

1.000 francs à M. Brenans, 500 francs à M. Hérissey et 500 francs à M. Thibault. »

Conformément au désir exprimé par le jury, le prix Gobley est partagé entre MM. Brenans (1.000 francs), Hérissey (500 francs) et Thibault (500 francs).

Prix Lebeault (Zoologie.)

Sur trois candidats inscrits, deux seulement ont terminé le concours.

L'épreuve écrite avait pour sujet :

Le sang, structure, composition, fonction de ses éléments figurés.

L'épreuve orale consistait dans la *reconnaissance de 20 animaux ou parties d'animaux ressortissant à la matière médicale zoologique.*

Le jury a décerné le prix Lebeault à M. Goret, qui a obtenu 80 points 5 sur un maximum de 100.

Prix Desportes

Devant l'insuffisance du seul candidat qui ait pris part à toutes les épreuves du concours, le jury n'a pas attribué ce prix.

Prix Henri Buignet

Quatre élèves ont pris part au concours qui comprenait les deux questions suivantes :

1° *Méthodes physiques employées pour la détermination des poids moléculaires ;*

2° *Machines électrostatiques.*

Le jury a décerné le premier prix à M. Gérard, le second prix à M. Fournier et une mention honorable à M. Bruneau.

PRIX FLON (Physique.)

L'École avait proposé pour 1903 le sujet suivant :

« Sur une application avantageuse de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments. »

Un seul mémoire avait été adressé par M. LERAT, avec le titre suivant :

Méthode générale de préparation des éthers oxydes phénoliques symétriques et dissymétriques.

Le jury, tout en estimant que cette étude était digne d'éloges au point de vue chimique, a reconnu que l'emploi des méthodes physiques n'y jouait qu'un rôle trop accessoire pour qu'on puisse la regarder comme répondant aux conditions formulées par l'École, d'après lesquelles le prix devait être décerné cette année à un travail de physique. Toutefois, tenant compte de l'intérêt du travail et du fait que le prix FLON n'ayant été accordé qu'un petit nombre de fois, une incertitude pouvait rester dans l'esprit des candidats sur les conditions de son attribution, le jury a décerné à M. LERAT un encouragement de 400 francs.

Tels sont, Messieurs, les résultats de nos différents concours. Dans leur ensemble ils sont très satisfaisants et nous permettent, une fois de plus, de faire l'agréable constatation qu'il y a toujours parmi les élèves de notre École une élite remarquable, dont le corps enseignant a le droit d'être fier.

La tendance à l'augmentation du nombre des candidats pour *les Prix de l'École*, signalée dans les rapports des deux dernières années, s'est encore accentuée. En première année nous voyons neuf concurrents prendre part au concours ; ce

nombre n'avait été atteint qu'une seule fois depuis 1894. Pour la seconde année nous pourrions faire une remarque analogue. Il est vrai qu'en troisième année nous n'avons encore que trois candidats, mais il semble bien que nous soyons là en présence d'une limite infranchissable, car, depuis 1890, elle n'a pu être dépassée, ainsi qu'il ressort de l'examen des intéressants graphiques établis par M. le Professeur Coutière, pour son rapport sur les concours de l'année scolaire 1900-1901.

Les prix de Travaux pratiques ont été comme toujours très disputés. Bien que le nombre des élèves ayant pris part aux concours des prix de micrographie et de microbiologie ait sensiblement diminué, nous croyons qu'il n'y a pas lieu d'insister sur ce point. Il n'y a là certes qu'une anomalie passagère, dont la cause nous échappe.

Les prix de Fondation ont réuni également un nombre respectable de concurrents. Les mémoires soumis à l'appréciation du jury du prix Gobley et du prix Laroze étaient particulièrement dignes d'éloges. Malheureusement, le prix Menier et le prix Desportes n'ont pu être décernés, le premier par suite de l'absence de candidats, le second en raison de l'insuffisance des épreuves du seul candidat qui ait terminé le concours.

Il est dans notre rôle de n'être jamais complètement satisfaits, et certes il nous serait agréable de voir un plus grand nombre de nos élèves se disputer les différents prix. Nous nous déclarons momentanément contents des résultats obtenus; mais, en nous-mêmes, nous voudrions beaucoup mieux.

Ce sentiment est tellement unanime, que successivement chacun de vous, après avoir exprimé sa satisfaction des résultats des concours, est venu exposer ici ses vues, ses projets de réforme, en un mot, ce qu'il croyait susceptible de vaincre ce que nous appelons l'indifférence du plus grand nombre de nos élèves. Permettez-moi d'apporter ma

modeste contribution à cette œuvre qui nous est chère. Depuis quelques années, le Conseil de l'École a confié aux agrégés une mission nouvelle, je veux parler des interrogations. Il en est résulté, pour ces derniers, un moyen d'entrer en contact direct avec nos étudiants. Ils les observent là sous un jour bien différent de celui de l'examen. La crainte de l'échec immédiat ne les paralyse plus, le programme restreint qu'ils ont pu étudier en entier, leur donne quelque assurance. Ils se livrent davantage. Si l'on ne peut apprécier d'une façon suffisante leurs connaissances générales, on peut mieux juger de leurs moyens d'action. Nous avons pu remarquer qu'un petit nombre d'élèves seulement savent sérier leurs études et travailler avec méthode. Or, ce sont ceux-là qui fournissent précisément les concurrents de nos divers concours.

C'est donc sur les autres que doivent porter nos efforts. Il ne s'agit point ici de faire appel à leur bonne volonté, ni de secouer leur indifférence. Leur bonne volonté est entière; indifférents, ils ne le sont point. Ce qui leur manque, c'est de savoir apprendre. Le programme d'un examen leur apparaît comme une tâche interminable, dont ils ne distinguent pas les points essentiels et dont ils grossissent les détails. Aussi naît rapidement chez eux la peur d'un échec. Envahis par cette préoccupation, ils redoublent d'énergie, travaillent avec acharnement, encombrent leur mémoire de faits, mais n'apprennent pas. Cette dépense considérable d'application mal dirigée conduit les plus opiniâtres à un résultat médiocre, qui leur exagère l'obstacle suivant et les rend alors incapables de tout effort latéral. Les prix de nos concours et tous leurs avantages ne sont point faits pour les tenter, ils ne peuvent y songer un instant; de là leur apparente indifférence. Ce labeur, excessif pour une réussite partielle, se traduit en somme chez beaucoup par un manque de confiance en eux-mêmes.

Mais d'autres se sentent rapidement submergés et le découragement survient. Ils sont encore assidus aux cours, mais ils n'en retirent plus qu'un bénéfice restreint, ils reculent devant la préparation sérieuse de leurs examens et nous voyons apparaître dans leurs mains les affreux aides-mémoire.

A quelles causes attribuer ce défaut de méthode dans le travail, cette dispersion paralysante de l'étude? Est-ce le stage, cet accusé permanent, qui est encore le grand coupable? Je ne veux ni le charger, ni l'absoudre. Laissant de côté la cause du mal, cherchons le remède. Dans l'état actuel, il me semble que les interrogations peuvent donner d'heureux résultats. L'agrégé, cessant quelques instants d'être le juge pour devenir le conseiller de l'élève, fera œuvre profitable. Il serait peut-être exagéré de rechercher cette heureuse influence dans les causes du relèvement sensible du nombre de nos candidats aux divers concours; mais il est permis de supposer qu'elle peut en devenir un facteur important. C'est pourquoi, Messieurs, j'ai pensé à vous en entretenir aujourd'hui.

NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATION

INSTITUÉS

PRÈS L'ECOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Menier

(600 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Menier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions et en vertu d'une décision ministérielle du 27 octobre 1866, la valeur annuelle du *prix Menier* a été portée à 600 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir, en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École supérieure de Pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en français ou un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au secrétariat le 18 juin au plus tard.

Le prix n'ayant pas été décerné en 1903, le sujet de dissertation choisi par l'École reste, pour l'année 1904, le suivant : « *Étude botanique des plantes fournissant des gommes et appartenant à d'autres familles que celles des Légumineuses et des Rosacées.* »

Prix Laillet

(500 francs.)

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente, qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet

les seuls élèves de 3e année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Laroze

(500 francs.)

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs à décerner, sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée des professeurs de l'École, aux termes d'un arrêté en date du 1er mai 1874, désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une École supérieure de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat du 15 au 18 juin, au moment de l'inscription des candidats.

Prix Gobley

(biennal, 2.000 francs.)

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous

frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix de 2.000 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 15 au 18 juin.

Le *prix Gobley* a été décerné en 1903.

L'École a proposé pour l'année 1905, le sujet suivant :

« *Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.* »

Prix Lebeault

(*500 francs.*)

Par testament olographe, en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1878, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, (dont la valeur fut ultérieurement fixée à 500 francs par arrêté en date du 18 juillet 1877) qui serait décerné aux élèves de la dite École, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juin. Sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de la 2e année pour la Pharmacie, les élèves de la 3e année pour la Zoologie.

Les candidats doivent se faire inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Desportes

(513 francs.)

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme, à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, consistant en une somme de 700 francs, qui pourrait être augmentée du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes ».

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours ouvert à partir du 20 juin.

Ils se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Henri Buignet

(1er prix: 600 francs; 2e prix: 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallais (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *Prix Desportes* a été réduite, à un produit annuel de 513 francs, omme qui est attribuée au lauréat.

Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre *Prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours, qui a lieu au mois de juin.

Les candidats se font inscrire du 15 au 18 juin.

Prix Flon

(565 francs.)

Par un testament olographe, en date du 20 août 1846, M. Flon (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie la nue-propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter le dit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 francs seulement, laquelle, en tenant compte des recouvrements effectués à ce jour, produit un revenu annuel de 565 francs, qui constitue la valeur du prix attribué au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par le Conseil de l'École, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Le concours a lieu à partir du 20 juin.

Les candidats doivent se faire inscrire au secrétariat et déposer leur mémoire au moment de leur inscription, du 15 au 18 juin.

Le sujet choisi par l'École pour 1904 est le suivant : « *Sur une application avantageuse de la chimie à la production ou à l'étude de composés chimiques usités comme médicaments.* »



MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — PH. 206 T

